



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2020

RAPPORT FINANCIER

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

C'est la quatrième année que le CDE28 présente ses comptes sous la forme exigée par les organismes publics notamment avec un Compte de Résultat (Produits et Charges), un Bilan et un Compte de Résultat Prévisionnel.

Les comptes présentés concernent l'exercice du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, ils sont conformes au plan comptable exigé et ressortent de l'utilisation du logiciel CDOS « **BasiCompta®** »

Cette présentation permet donc de solliciter différents organismes publics notamment pour obtenir des financements et représente un sérieux de gestion vis-à-vis des entreprises privées auprès desquelles nous recherchons des partenariats.

L'inconvénient, c'est le peu de lisibilité pour les non-initiés de la comptabilité, le Compte de Résultat n'est pas explicite sur les activités que cela représente.

Il existe cependant une fonction analytique qui permet d'identifier les Charges et Produits par action. Nous en avons identifié une partie sur les actions principales

Résultats analytiques de quelques actions :

- Challenge départemental – Charges : 4 896,61 € – Produits : 5 643,70 € – Résultat : +747,09 €
Le résultat est moins important que l'année passée car le budget consacré aux récompenses a été supérieur.
- Soirée récompenses – Charges : 3 717,33 € - Produits : 2 690,20 € - Résultat : -1 027,13 €
- Championnats départementaux – Charges : 355,4- Produits - néant – Résultat : -355,40 €
Les charges ont été très inférieures à l'exercice précédent car nous avons utilisé les trophées non utilisés de la soirée récompenses.
- Frais stages perfectionnement cavaliers - Charges 1 797,35 €-Produits 1 815 € - Résultat : +17,65 €
Cette année on équilibre cette action qui était un peu déficitaire l'année dernière.
- Séminaires (Tables rondes) – Charges : 1 525,35 € - Produits : néant – Résultat : -1 525,35 €

Au regard du budget prévisionnel adopté l'année dernière :

Sur un prévisionnel de 24 950 € en charges et en produits, on réalise 19 917,01 € en charges et 21 987,52 € en produits ce qui donne un excédent de 2 070,51 € améliorant d'autant nos réserves.

- Les ressources des licences provenant du CRE CVL ont été de 5 259 € pour 6 000 € prévues
- La subvention du Conseil départemental a été de 1 500 € pour 3 000 € prévue
- Crédit Agricole (Mécénat sur Soirée récompenses) 2 500 € pour 2 500€ prévus
- CNDS néant sur 2 000 € prévus

Les réserves restent préservées dans l'hypothèse où nous aurions les subventions nécessaires pour la création d'un poste d'animateur chargé du développement, elles constitueraient notre participation à ce poste.

Les contributions volontaires en nature :

- La comptabilité des associations prévoit au niveau des charges une dépense fictive au chapitre : 86 - Emplois des contributions volontaires en nature qui correspond à ce que coûterait le travail effectué par les bénévoles ; cette charge est compensée à l'euro près dans les produits au chapitre : 87 – Contributions volontaires en nature



Cette contribution est calculée sur un nombre d'heures effectuées par les bénévoles au tarif horaire du SMIG soit 470 heures cette année. Cette présentation permet d'avoir une meilleure appréciation des partenaires potentiels, publics ou privés du volume financier de l'association.

La trésorerie disponible :

Actif circulant au bilan de 20 783,93 € au 31/08/2019 avec des dettes fournisseurs de 372,36 € (factures tardives) et une trésorerie disponible au 31/08/2019 de 20 602,30 € avec une créance de 2 624,50 € (retard du versement par le CRE CVL de la quote-part des licences 2018)

Cette trésorerie se décompose comme suit :

- Compte courant Crédit Agricole : 6 242,38 €
- Livret A Crédit Agricole : 14 089,62 €
- Parts Sociales Crédit Agricole : 100 €
- Compte FFE : 170,30 €

L'Assemblée générale ordinaire est sollicitée pour approuver le rapport financier dont le Compte de résultat de l'exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019 et du Bilan arrêté au 31/08/2019 et de donner quitus au Comité directeur.

BUDGET PREVISIONNEL 2019 - Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Le budget prévisionnel tient compte des actions déjà engagées sur l'exercice comme les Tables Rondes qui restent à programmer au 1^{er} semestre 2020, la soirée des récompenses du 31 janvier 2020 et la poursuite de la décision du Comité Directeur du 4 octobre 2018 proposant aux Présidents de Commissions de leur allouer un droit à tirer financier pour la mise en place d'actions spécifiques dans le cadre des compétences de leur commission.

Une enveloppe de 1 000 € sur présentation des factures à acquitter dont 50% pour établir un projet d'action et les 50% restants lorsque l'action est réalisée ?

Ces actions peuvent se dérouler sur les années 2020 et/ou 2021.

En 2020 comme en 2018 et 2019 le CDE 28 ne gèrera pas les boxes de l'Open de France de Lamotte, car cela représente une charge de travail importante, notamment comptable peu compatible à exécuter par des bénévoles.

Les obligations comptables pour les Associations ont largement complexifié ce type d'opération.

Par ailleurs cela s'est très bien déroulé depuis sans l'implication du CDE 28.

Le CDE peut intervenir auprès de la FFE s'il s'agit de regrouper les boxes du département en un même lieu.

La marge de manœuvre financière, notamment sur l'action du Challenge des Clubs permettra d'améliorer les cadeaux destinés aux Clubs.

Nous n'avons pas prévu au BP 2020 un emploi de permanent, car si nous avons obtenu l'aide du CAP'ASSO elle doit être conjuguée avec d'autres subventions le CNDS emploi étant supprimé.

Nous ne pouvons à ce jour envisager la création d'emploi.

L'assemblée générale est appelée à approuver le budget prévisionnel de l'exercice 2019/2020

La Trésorière,
Nathalie ROGER